

Communiqué

Débat sur l'Emploi des Jeunes – Jeudi 12 mai 2011

M. le président. La parole est à M. Régis Juanico.

M. Régis Juanico. Ma question porte sur les contrats aidés. Bien qu'ils ne leur soient pas réservés, les contrats aidés constituent un mode d'accès privilégié à l'emploi pour de nombreux jeunes.

Dans le secteur marchand, la moitié des bénéficiaires du contrat initiative emploi sont des jeunes. Ils représentent 20 % des bénéficiaires du contrat d'accompagnement à l'emploi.

Les contrats aidés jouent un rôle crucial au service de la vie associative, en particulier dans les quartiers défavorisés, mais aussi dans la bonne marche des services publics assurés par les collectivités locales ou l'éducation nationale.

À la fin de l'année 2010, votre politique erratique de stop and go concernant le nombre de postes disponibles pour de nouvelles embauches ou des renouvellements a eu des conséquences très déstabilisantes pour les structures employant des contrats aidés.

En 2011, vous avez fait le choix de sacrifier les contrats aidés en prenant trois décisions incompréhensibles.

Premièrement, par rapport à l'an dernier, vous avez décidé de diminuer de 25 % le nombre de contrats aidés,...

M. Michel Issindou. En effet.

M. Régis Juanico. ...de 400 000 à 340 000 pour les CAE et de 120 000 à 50 000 pour les CIE. D'ici à 2013, la baisse programmée dans vos projets de loi de finances est de 50 %.

En février, le Président de la République a annoncé 60 000 contrats aidés supplémentaires, mais il a oublié de préciser que ces contrats sont ciblés à destination des bénéficiaires du RSA socle sous la responsabilité des conseils généraux et que ce sont ces derniers qui devront assurer l'essentiel de la prise en charge.

Deuxièmement, vous avez décidé de faire passer l'aide de l'État pour la prise en charge des contrats aidés de 90 % à un taux moyen de 70 % : les contrats aidés sont donc moins attractifs sur le plan financier.

Troisièmement, vous avez décidé de réduire la durée des contrats aidés qui, pour l'essentiel aujourd'hui, sont ramenés à vingt heures par semaine pour une période de six mois souvent non renouvelable,...

M. Michel Issindou. Oui.

M. Régis Juanico. ...ce qui est un non-sens par rapport aux objectifs de formation et d'accompagnement pour les bénéficiaires, mais aussi une aberration pour le fonctionnement au quotidien des structures qui accueillent ces contrats aidés, sans visibilité suffisante pour l'avenir.

Monsieur le ministre, je peux le constater chaque jour dans le département de la Loire : du fait de vos décisions, de nombreuses associations, clubs sportifs, centres sociaux, structures d'éducation populaire ou amicales laïques, dont la survie dépend des contrats aidés auxquels ils ont de moins en moins accès aujourd'hui, font face à des difficultés insurmontables. Qu'allez-vous faire pour répondre au cri d'alarme de ces acteurs associatifs de terrain ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Xavier Bertrand, ministre. Ce n'est pas tout à faux, ni tout à fait vrai, monsieur Juanico. (Sourires.)

Vous connaissez les chiffres par cœur et le sujet sur le bout des doigts, monsieur le député, mais, dans ces conditions, il faut tout dire. Vous n'ignorez pas qu'en 2010, il

s'agissait d'un dispositif de cœur de crise. Dans mon département, l'Aisne, on comptait 6 100 contrats aidés pour l'année. Au 15 octobre, les compteurs ont été arrêtés à 5 950 ; il en restait 150 jusqu'à la fin de l'année. La gestion de l'année dernière ne représente donc pas pour moi le modèle à suivre, je le reconnais.

M. Régis Juanico. C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Xavier Bertrand, ministre. C'est pourquoi j'ai voulu donner de la visibilité. Certains, qui n'aiment pas le Gouvernement, ont eu beau jeu de déclarer que c'était la fin des contrats aidés, d'autant que des élections approchaient.

En vérité, la gestion de stop and go a été désastreuse. Aussi, ai-je voulu, en ce début d'année, donner davantage de visibilité. Nous avons aujourd'hui plus de contrats aidés qu'avant la crise. Deux enveloppes complémentaires ont été votées : 50 000 contrats aidés voulus par l'État – le Président de la République l'a annoncé au mois de mars – dont le financement est assuré par 500 millions d'euros. J'ai en outre proposé 60 000 contrats aux conseils généraux, qui sont des contrats cofinancés par l'État et le conseil général – mes fameux 467 euros pour un chômeur de longue durée au RSA par rapport aux 400 euros en cas de cofinancement.

S'agissant du coût moyen, il est vrai que pendant la crise, tout était quasiment couvert parce que les associations ne pouvaient pas faire face. Aujourd'hui, le taux moyen est de 70 %.

M. Régis Juanico. Oui.

M. Xavier Bertrand, ministre. La durée moyenne n'est pas de six mois, mais de huit mois et demi.

M. Régis Juanico. Non !

M. Xavier Bertrand, ministre. Je connais les durées, monsieur Juanico. Je ne gère pas les affaires seulement depuis mon bureau de ministre, je suis aussi sur le terrain. On arrive à une durée moyenne de huit mois et demi en tenant compte des prolongations possibles. Nombreuses sont celles qui font l'objet d'une prolongation de six mois.

En revanche, j'admets qu'il y a un recentrage sur les chômeurs de longue durée. J'ai à assumer à la fois le chômage des jeunes et celui des chômeurs de longue durée, mais les contrats aidés ne sont pas exclusivement réservés aux chômeurs de longue durée ou alors j'aurais fait une erreur en répondant à M. Gille que les missions locales pouvaient en prescrire. Les contrats aidés sont également destinés aux jeunes.

Au demeurant, je souhaiterais que les conseils généraux – dont je connais, au moins pour la moitié d'entre eux, l'orientation politique – jouent le jeu. Cela en vaudrait la peine.

Le département de Seine-Saint-Denis par exemple, madame Buffet, n'en finançait aucun. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais s'il en cofinçait plus, je serais content. Et si le Val-de-Marne s'y mettait, cela ne me déplairait pas non plus. Il est indispensable que tous les départements y participent. Le cofinancement aide les chômeurs de longue durée au niveau du RSA et rend service à l'ensemble de l'emploi dans notre pays. Lorsqu'une association ne peut pas financer un différentiel de 5 ou 10 % du montant d'un contrat aidé, quel avenir propose-t-on aux personnes recrutées ? Elles ne vont pas rester quarante-deux ans en contrat aidé ou avec des emplois à vingt heures.

Les collectivités locales et les associations doivent leur tenir un langage de vérité. Elles doivent être guidées par le souci de leur mettre le pied à l'étrier par le biais de la formation.

On ne peut que se réjouir de l'existence des contrats aidés, mais l'on peut aussi se dire qu'en raison d'une participation moindre de l'État, on peut en couvrir davantage. En tout état cause, les contrats aidés permettent de ramener les chômeurs de longue durée vers l'emploi.

S'agissant du secteur non marchand, c'est plus facile. Je pense aussi au secteur marchand lorsque je parle d'aider à mettre le pied à l'étrier, et il n'y a pas d'effet d'aubaine. Dans le secteur privé, cela a aussi du sens.